

ATELIER N°3

THEME : INTENSIFICATION DE LA LUTTE CONTRE LE BRACONNAGE DANS LE BASSIN DU CONGO

RAPPORT DES TRAVAUX

Les travaux de l'atelier n° 3 se sont déroulés dans la salle Toumai III sous la Présidence de S.E Madame, Ministre des Fo KOULSOUMI ALADJI, épouse BOUKAR, Secrétaire d'Etat aux Forêts et à la Faune du Cameroun. Plus de quarante personnes y ont pris part. M. Samuel MAKON WEHIONG, Conseiller Technique Régional GIZ au Bureau d'appui à la COMIFAC en était le Rapporteur.

L'objectif des travaux était d'identifier des complémentarités entre différentes initiatives actuelles, de voir comment travailler en synergie et développer une approche régionale de lutte anti-braconnage dans le Bassin du Congo.

De manière spécifique il était question de :

- Faire l'état des lieux du braconnage en Afrique centrale;
- Présenter les différentes initiatives actuelles de lutte anti-braconnage et identifier des éléments de convergence entre elles;
- Faire des propositions pour le développement d'une approche régionale de lutte anti-braconnage ;
- Parler des possibles mécanismes de son financement.

Dans son mot introductif, Madame la Ministre a rappelé le braconnage des grands mammifères qui vient de sévir dans le Parc de Bouba N'djida du Cameroun, enregistrant l'abattage de près de deux cents éléphants. Pour y faire face, le Cameroun vient d'adopter un plan d'actions d'urgence évalué à plus de 128 milliards de FCFA. Ce fléau qui touche également les autres pays de l'espace COMIFAC, nécessite des actions concertées de la sous- région tout entière, ce qui explique la tenue de cet atelier sur l'intensification de la lutte contre le braconnage dans les pays du bassin du Congo.

Par la suite les participants ont suivi les quatre exposés ci-après :

- 1. L'évolution des effectifs des grands mammifères des parcs nationaux en Afrique Nord-Centrale (Cameroun, RCA, Tchad): une première synthèse** par le Dr Paul Scholte Coordonnateur Régional du Projet GIZ d'appui à la COMIFAC
 - Dans son exposé, il a présenté l'évolution des effectifs des grands mammifères des parcs nationaux de Zakouma au Tchad, le complexe d'aires protégées du Nord de la RCA, Boumba N'djida, Waza, Kalamaloué au Cameroun. **Cri d'alarme:** la chute des effectifs des grands mammifères, éléphants, antilopes, buffles, girafes, etc., nécessite une mobilisation rapide et

générale pour arrêter le '*grand*' et le '*petit*' braconnage (c.à.d. - de caractère commerciale ou de subsistance).

- Mieux comprendre le 'modèle Zakouma', qui

maintient de solides effectifs de tous les

grands mammifères autres que les éléphants

- Faites attention pour les éléphants de Waza / EN, peu atteint par le '*grand*' braconnage
- Faites attention pour la faune et les éléphants *hors* des aires protégées (au Tchad et au Cameroun > éléphants à l'extérieur autant qu'à l'intérieur des APs).

Aux chercheurs / gestionnaires:

- Suivre les autres populations des grands mammifères qui ont été négligées (hippopotames inclus)
- Standardiser la méthodologie et en priorité les méthodes déjà utilisés. Thème d'un atelier régional en Octobre 2012 (en collaboration avec Afrobiodivers).
- Aussi: mieux distinguer les facteurs qui influencent les populations: climatiques, (types de) braconnage, compétition avec bétail, etc.

Aux décideurs:

- L'importance des dénombrements réguliers dans les aires protégées (p.e. Kalamaloué n'a pas fait l'objet de dénombrement depuis 1996; les zones de chasse du Nord n'ont été que partiellement couvertes, etc.)
- L'urgence pour clarifier la présence des grands mammifères hors des aires protégées , notamment des éléphants du Logone orientale, Mayo Lemié & Chari-Baguirmi (Tchad) et de la Région Extrême Nord (Cameroun), etc.

2. Point sur les recommandations de l'Atelier de Libreville pour l'Afrique Centrale sur le trafic d'espèces de faune sauvage et le démantèlement des réseaux illicites transnationaux, par Elen Shaw du Département d'Etat (USA)

Madame Elen Shaw, après avoir rappelé la récente tragédie de Zakouma (Tchad) qui a vu la tuerie de 5 Eco-gardes, a indiqué que le phénomène de braconnage est un sujet important pour les Etats Unis qui le considère comme une menace pour l'environnement, l'économie et la sécurité. Grâce au leadership de Mme Hilary Clinton, Secrétaire d'Etat, il se développe une gamme de partenariats mondiaux pour démanteler les réseaux criminels transnationaux qui participent à ce trafic illicite de la faune. Un atelier a ainsi été organisé en avril 2012 à Libreville avec les Gouvernements des pays d'Afrique centrale et les Ambassadeurs des Etats Unis en République Centrafricaine et au Gabon, pour explorer des approches locales et régionales et des plateformes de collaboration pour lutter contre le braconnage. La principale recommandation de cet atelier concerne l'application en Afrique centrale des réseaux régionaux (Wild life Enforcement Network) offrant ainsi à cette sous-région l'occasion de rejoindre l'Asie du Su-Est , l'Asie du Sud et

l'Amérique centrale dans un système mondial de réseaux régionaux de lutte contre la fraude, pour combattre les crimes qui traversent les frontières internationales en toute impunité, violant les lois nationales des pays et constituant une menace sérieuse pour les ressources naturelles et pour la stabilité, l'économie. Une telle mesure nécessite le leadership des autorités politiques africaines de la faune,

3. Plan d'Action Sous-régional des pays de l'espace COMIFAC pour le renforcement de l'application des législations nationales sur la faune sauvage (PAPECALF) 2012- 2017 : Eléments de mise en œuvre, par Stéphane Ringuet, TRAFFIC – Chouaïbou Nchoutpouen, COMIFAC, & Marc Languy, WWF

Dans son exposé, il a présenté :

- dans un premier temps le **Plan d'Action** sous-régional des **Pays de l'Espace COMIFAC** pour le renforcement de l'**Application des Législations nationales sur la Faune sauvage (2012-2017)** en précisant les éléments de contexte, l'historique du Plan d'Action, ses contours et son contenu, ainsi que les modalités de sa mise en œuvre.
- dans un second temps, il a présenté des éléments de mise en œuvre du PAPECALF qui participent en partie à l'atteinte de ses 4 objectifs spécifiques.

Différents éléments ont été mis en avant :

- **Des premières avancées remarquées et encourageantes ont été soulignées dans différents pays, grâce à la volonté politique des Etats et le soutien des partenaires.**
- **Des PRIORITES en 2013 pour la mise en œuvre effective du PAPECALF, avec en particulier :**
 - * **la création de Cellule de Coordination Nationale (CCN) opérationnelles** dans tous les pays
 - * **la fermeture de tous les marchés domestiques illégaux/non réglementés d'ivoire en particulier**
 - * la création et la mise en œuvre de **systèmes transparents et robustes de gestion des stocks d'ivoire existants**
 - * **la formation et la sensibilisation de l'administration judiciaire** sur les questions d'application de la loi sur la faune sauvage, afin d'avoir les sanctions pénales adéquates imposées, et pour aider à la **collecte des informations sur les poursuites judiciaires** et les sanctions pénales pour alimenter la base de données judiciaire.
 - * **le renforcement des actions de contrôles** dans les zones transfrontalières

- **Assurer la continuité dans l'action... :**

- Suivre et améliorer régulièrement la performance des agents (statut particulier si nécessaire)
- Organiser des raids coordonnés à forte visibilité sur les marchés illégaux, en particulier en ville, et les fermer
- * Intégrer les questions faisant référence au braconnage et au commerce illégal dans les accords bilatéraux et multilatéraux et internationaux existants sur le secteur forêt-environnement

- **Application effective du PAPECALF : une priorité pour les pays de la COMIFAC**

- Allocation ressources budgétaires propres des Etats
- Création de Cellule de Coordination Nationale (interministérielle) pour traiter des questions de criminalité faunique et soutenir son opérationnalisation.
- Mettre en place des moyens de dissuasion pour lutter contre le braconnage et le commerce illégal associé (poursuites/condamnations/sanctions/application effectives des sanctions)
- Importance du FAIRE SAVOIR : communiquer sur le PAPECALF, pour connaissance plus approfondie et appropriation du contenu

4. Les résultats de la rencontre tripartite sur la coopération pour la lutte anti-braconnage transfrontalière entre le Cameroun, la RCA et le Tchad (juin 2012), par Dr. Ing. KAMGA KAMDEM, RAPAC

La réunion a eu lieu le 05 juin 2012 à N'Djamena à la marge du Conseil extraordinaire des Ministres de la COMIFAC. Les Ministres ont traduit leur volonté politique et leur engagement en faveur de la lutte concertée contre le braconnage transfrontalier à travers la « ***Déclaration des ministres en charge de la faune et des aires protégées sur le renforcement de la lutte contre le braconnage transfrontalier entre le Cameroun, la République Centrafricaine et le Tchad*** ».

5. Les résultats de la rencontre tripartite sur la coopération pour la lutte anti-braconnage transfrontalière entre le Cameroun, la RCA et le Tchad (juin 2012), par Dr. Ing. KAMGA KAMDEM, RAPAC

La réunion a eu lieu le 05 juin 2012 à N'Djamena à la marge du Conseil extraordinaire des Ministres de la COMIFAC. Les Ministres ont traduit leur volonté

politique et leur engagement en faveur de la lutte concertée contre le braconnage transfrontalier à travers la « **Déclaration des ministres en charge de la faune et des aires protégées sur le renforcement de la lutte contre le braconnage transfrontalier entre le Cameroun, la République Centrafricaine et le Tchad** ». Cette déclaration a été accompagnée par une feuille de route pour sa mise en œuvre.

Dans ce cadre, les experts des 3 pays se sont réunis du 18 au 19 septembre ici à N'Djamena. Au cours de cette assise, les experts ont constaté que les données en leur possession ne permettent pas d'élaborer un Accord de coopération tripartite pour la création et la gestion d'un complexe transfrontalier entre le Cameroun, la RCA et le Tchad comme le demande la déclaration tripartite des Ministres; ils ont proposer qu'une analyse plus approfondie soit faite pour déterminer la meilleur option à proposer aux Ministres. **Cependant, ils ont jugé utile et approprié de proposer aux Ministres un projet d'Accord de coopération pour la lutte an-braconnage transfrontalière.**

Au cours des discussions qui ont suivi ces exposés, les participants ont insisté sur les points ci-après :

- Nécessité de voir comment gérer les conflits hommes-éléphants pour éviter que les populations qui cherchent à se débarrasser des éléphants deviennent des complices des braconniers ;
- Mettre en application le schéma d'aménagement du territoire qui prennent en compte également les aires protégées et les couloirs de migration des grands mammifères au même titre que les autres formes d'utilisation des terres forestières ;
- Nécessité de prendre des mesures en nfaveur
- Etablir des mécanismes de suivi et d'évaluation périodiques des programmes de lutte contre le braconnage, établir des statistiques qui permettent de mobiliser les décideurs et les partenaires
- Nécessité d'une harmonisation des politiques et législations de lutte contre le braconnage et de traitement des agents commis au contrôle dans l'espace COMIFAC
- Harmoniser la méthodologie de collecte des données et procéder au renforcement des capacités des agents commis à la lutte contre le braconnage
- Montrer par des études appropriées l'importance de la contribution de la faune à l'ensemble de l'économie nationale ;

- Mobiliser les ressources humaines compétentes et assurer les interventions pratiques et les réalisations concrètes dans les périphéries des sites de conservation.

Madame la Ministre a, pour terminer, remercié tous les participants pour leurs interventions pertinentes. Le Braconnage étant un problème complexe, elle a relevé la nécessité d'élaborer une stratégie nationale et régionale multisectorielle, et d'amener toutes les initiatives et toutes les parties prenantes à travailler en synergie, pour pouvoir l'éradiquer.